



# CONSEIL GENERAL BRETIGNY-SUR-MORRENS

## Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 08 décembre 2021 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Effectif : 80

Présents : 63

Excusés : 17

Absences non excusées : 0

### 1. Appel et ouverture de la séance

A l'issue de l'appel, 9 nouveaux membres sont assermentés :

1. M. Sébastien BLATTI
2. M. Ludovic BLATTI
3. M. Anthony BOTTINI
4. M. Sascha DALESSI
5. Mme Claire-Lise FRIEDLI
6. M. Jean-Marc FRIEDLI
7. M. Pierre-Alain MICHON
8. Mme Cynthia TILLE
9. M. Marc TILLE

M. Marc Tille relève que l'augmentation des indemnités, figurant au point 5. de l'ordre du jour, est déjà intégrée dans le budget, sous point 4., alors que lesdites indemnités n'ont pas encore été votées par le conseil. **Il demande alors à modifier l'ordre du jour en inversant les points 4. Préavis N° 08/2021 - Budget 2022 et 6. Préavis N° 10/2021 Demande d'un crédit-cadre de CHF 30'000.-, mise en place d'un plan énergie et climat communal.**

Cette modification est acceptée à l'unanimité moins 5 abstentions.

### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le projet du procès-verbal N°02-2021 de la dernière assemblée, soit du 6 octobre 2021, est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

### 3. Préavis N° 07/2021 - Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel.

Le préavis N°07/2021, proposant d'accepter un plafond d'endettement brut de maximum CHF 12'000'000.- incluant les quotes-parts des dettes des associations de communes non autofinancées et les cautionnements pondérés par le risque de défaut de l'entité cautionnée, avec une quotité de la dette brute maximale, soit la dette brute en % des recettes, de 320 %, est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### **4. Préavis N° 10/2021 - Demande d'un crédit-cadre de CHF 30'000.-, mise en place d'un plan énergie et climat communal**

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini, puis M. Denis Pidoux lit le rapport de la commission technique.

Le conseil accepte à l'unanimité moins 1 avis contraire et 3 absentions le préavis N°10/2021, proposant

1. D'autoriser la Municipalité à mettre en place un plan énergie et climat communal (PECC) et, pour se faire, de lui octroyer un crédit-cadre d'un montant total de CHF 30'000.- sur une durée de 4 ans ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et de financer cette dépense par voie budgétaire.

#### **5. N° 09/2021 - Indemnités versées aux membres de la Municipalité et du Conseil général**

M. Philippe Gaillard lit le rapport de la commission des finances. Le préavis N°09/2021 proposant d'accepter les indemnités 2022-2026, telles que définies dans le corps dudit préavis, est accepté à l'unanimité.

#### **6. Préavis N° 08/2021 - Budget 2022**

M. Philippe Gaillard lit le rapport de la commission des finances. Le préavis N°08/2021 proposant d'accepter le budget pour l'année 2022, tel qu'il est présenté, prévoyant un déficit de CHF 177'000.-, est accepté à l'unanimité.

#### **7. Elections – Démissions**

Pas de démission.

Ainsi délibéré en séance du 08 décembre 2021.

Le Président du Conseil général



Arnold Ottonin



La Secrétaire suppléante



Nathalie Lüthi